



## ABONNEMENT ORANGE PRO

-----  
Par mericom

Bonjour notre société a souscrit un abonnement chez sfr

Nous avons du faire résiliation anticipée de notre offre hors nous étions redevable des mensualités restant dues pendant la durée totale de ladite période.

Quand nous sommes allés chez Orange ils n'ont pas fait mention de cette information et ils ne nous ont pas mis en garde alors qu'ils ont fait la reprise de notre numéro

Pouvons nous nous retourner contre orange pour les pénalités.

cordialement

-----  
Par isernon

bonjour,

pourquoi orange devrait connaître les contrats des autres opérateurs ?

il me semble que c'est au titulaire du contrat de vérifier les conditions de résiliation de son contrat.

salutations

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Ce n'était pas au nouvel opérateur de relire votre contrat avec l'ancien opérateur. Vous venez le voir pour souscrire un abonnement, il vous vend un abonnement. Il peut aussi se charger des démarches pour la portabilité du numéro, et il doit informer ses clients qui lui posent des questions sur son domaine de compétence. En revanche attendre de lui qu'il vous conseille de rester chez la concurrence ou examine vos contrats avec les autres opérateurs c'est trop demander. Ce n'est pas son travail.

-----  
Par mericom

et le devoir de conseil ?

-----  
Par Isadore

Le devoir de conseil d'un professionnel concerne son domaine de compétence : pour un opérateur cela va être le choix d'un de ses abonnements ou d'un appareil vendu par ses soins.

Si vous voulez des conseils concernant un contrat, il faut s'adresser à un avocat.

Vous êtes un professionnel. Vous sentiriez vous obligé d'examiner le contrat qu'un client potentiel aurait signé avec un concurrent pour lui prodiguer des conseils juridiques ? Avez-vous même l'idée de réclamer à vis clients les anciens contrats signés avec les concurrents afin de faire correctement votre devoir de conseil, en vérifiant si signer avec vous n'aurait pas de conséquences négatives pour eux ? Avez-vous d'ailleurs d'examiner les autres devis du client afin de vérifier qu'il n'obtiendra le même service pour moins cher chez le voisin ?